

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 15 décembre 2023 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 07 décembre 2023.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Philippe BECHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Patrick FRANCOIS (suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- Mme Agnès AUDIGIER donne pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE.
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON.
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAUMONT.
- M. Jérôme LEBRAT donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD.
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Anthony BARRAULT, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, Mme Odile DOUZET, M. Bruno HILAIRE, M. Frédéric JACOUTON, M. Jean-Charles MANRIQUE M. Brice THIEBAUD.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 23

- o Pour : 23
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

CONTRAT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (R&D) ENTRE NUMÉRIAN ET DOCAPOSTE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT D'UN ESPACE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF INNOVANT DÉDIÉ AU PRIMAIRE EN ARDÈCHE ET DRÔME

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte Numérian en date du 15 décembre 2023 ;
- Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 07/12/2023 n'a pas atteint le quorum requis ;

Conformément aux évocations précédentes devant le Conseil syndical, Numérian et Docaposte peuvent désormais annoncer la conclusion d'un contrat de recherche et développement dont l'objectif est la création d'un espace numérique de services dédié au primaire en Ardèche et Drôme, mis à la disposition des familles à partir de décembre 2023 pour **les 13 premières mono écoles ardéchoises validées par les services départementaux de l'Éducation Nationale en Ardèche**.

Cet espace numérique unique pour l'éducation et la jeunesse regroupera à horizon de la rentrée 2025, au sein d'une même application prioritairement mobile mais également accessible en fixe, et à partir de la solution PRONOTE Primaire, **les services liés à la vie scolaire ET aux activités périscolaires et extrascolaires**.

Cet espace numérique unique a ainsi pour objectif de faciliter les relations et les démarches entre les écoles, les familles et les collectivités locales.

Numérian est l'opérateur public de services numériques, qui accompagne les *collectivités de l'Ardèche et de la Drôme* dans les solutions numériques répondant à leurs besoins, tels que l'assistance technique, la sécurisation et l'hébergement des données publiques, etc.

Docaposte, filiale numérique du groupe La Poste est le premier hébergeur de données scolaires en France avec le logiciel de vie scolaire PRONOTE (Index Education) qui compte 18 millions d'utilisateurs en France.

Numérian et Docaposte s'associent pour imaginer et tester une plateforme numérique innovante adaptées aux besoins des écoles, des familles et des communes de l'Ardèche et de la Drôme.

Parmi ses atouts, ce nouvel espace numérique facilitera les démarches des familles et améliorera leur accès aux dispositifs jeunesse proposés par leur commune ou leur intercommunalité.

Cet espace numérique proposera de nombreuses fonctionnalités :

- **pour les écoles** : gestion de la vie scolaire, pédagogie et accès aux ressources pédagogiques, communication avec les familles et les collectivités ;
- **pour les familles** : suivi scolaire, relation avec l'école, accès aux services de la commune dont les activités périscolaires, communication avec les collectivités ;
- **pour les communes et intercommunalités** : relation avec l'école et les familles, administration de l'outil et des ressources pédagogiques, pilotage des usages, gestion des activités périscolaires (inscription et paiement).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Disponible à partir de l'application mobile PRONOTE Primaire, l'espace numérique sera donc mis à la disposition des familles, dans les communes mono-écoles de l'Ardèche dans un premier temps.

La conception et le développement de la plateforme numérique seront assurés par Docaposte tandis que Numérian facilitera le déploiement du service auprès des écoles et des familles.

En contrepartie de son engagement, Numérian se verrait reconnaître un intéressement dont les termes seront précisés ultérieurement, dès le modèle économique stabilisé, et dont le niveau devra couvrir les montants financiers investis.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la conclusion d'un contrat de Recherche et Développement entre Numérian et la société DOCAPOSTE ;**
- **Autorise le Président à signer ledit contrat de Recherche et Développement entre Numérian et la société DOCAPOSTE ;**
- **Autorise le Directeur Général des Services à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 15 décembre 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD